

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05/12/2025

CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE DUILHAC SOUS PEYREPERTUSE

| | |
|--------------------------------|--|
| Date | 05/12/2025 |
| Lieu | Salle du Conseil Municipal |
| Membres en exercice | 9 |
| Quorum | 5 |
| Présents | Alex RAINERO, Cyril DAUBREGE, Smael OLLIVE, Patrick CARAGUEL, Elisabeth MAILLOL, Gabrièle SCHMIDT, Jérôme BEQUET |
| Excusés | |
| Absents | Mélanie GARCIA, Audrey PELLETIER |
| Procurations | 0 |
| Votants | 7 |
| Heure d'ouverture de la séance | 18h00 |
| Heure de clôture de la séance | 18h45 |
| Présidence | Monsieur le Maire Alex RAINERO |
| Secrétaire de séance | Jérôme BEQUET |
| Public | Oui |

| | |
|------------------------------------|--|
| Point n°1 de l'ordre du jour | Désignation d'un secrétaire de séance |
| Débat | Il est proposé de nommer Jérôme BEQUET |
| Vote | Pour : à l'unanimité Contre : Abstention : |
| Point n°2 de l'ordre du jour | Approbation du procès-verbal de la séance du 26 11 2025 |
| Débat | Alex RAINERO demande s'il y a des remarques sur le procès -verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque. |
| Vote | Pour : à l'unanimité Contre : Abstention : |
| Point n°3 de l'ordre du jour | Bail dérogatoire d'une partie de l'ancienne école |
| Débat | Alex RAINERO explique qu'il a reçu une proposition sérieuse de reprise de l'activité d'épicerie par Monsieur Frédéric BELOT, qui tient actuellement une épicerie en ligne et qui souhaite venir s'installer avec sa femme à Duilhac sous Peyrepertuse pour continuer cette activité en parallèle de la sienne. Il donne lecture du mail reçu à l'appui de cette proposition. En tant que professionnel du commerce il garantit que les rayons de |

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05/12/2025

| | |
|--------------------|--|
| | <p>l'épicerie seront suffisamment achalandés avec un réapprovisionnement hebdomadaire et un référencement cohérent et adapté à la clientèle ciblée. Un terminal de cuisson sera installé assurant la disponibilité quotidienne du pain en gestion autonome et indépendante. Pour assurer la pérennité de cette activité d'épicerie /pain, il va faire l'acquisition d'une licence 3 (permettant de tenir une buvette pour des boissons inférieures à 18°). Jérôme Béquet demande d'où vient M. BELOT. Alex RAINERO répond qu'il est français mais vit actuellement en Espagne proche de la frontière. Gabrièle SCHMIDT demande quel est le nom de son épicerie en ligne. Alex RAINERO dit qu'il s'agit de : www.mapetiteepiceriefrancaise.es</p> <p>Alex RAINERO rappelle que Monsieur BELOT est le seul candidat à la poursuite de cette activité essentielle à Duilhac, que la préservation des services de proximité constitue un enjeu essentiel pour la qualité de vie des habitants comme pour l'attractivité touristique du territoire. Ce commerce d'épicerie joue un rôle déterminant tant pour l'approvisionnement quotidien de la population que pour l'accueil des visiteurs durant les périodes touristiques. Donc afin d'assurer la continuité de cette activité indispensable, Alex RAINERO propose au conseil municipal de conclure un bail précaire permettant de sécuriser l'occupation des lieux tout en offrant la souplesse nécessaire à une transition ou à une réorganisation future. Les caractéristiques essentielles du bail sont les suivantes :</p> <p>Local : Partie indépendante de l'ancienne école – surface environ 50 m² + cour</p> <p>Activité : Epicerie multi services / Pain / Buvette.</p> <p>Preneur : Monsieur Frédéric BELOT ou une société qu'il représente</p> <p>Loyer mensuel : 100 euros hors taxes et hors charges</p> <p>Durée : 1 an à compter du 1er février 2026</p> <p>Alex RAINERO demande si les élus du conseil sont favorables à la signature d'un bail dérogatoire.</p> |
| Vote | <p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p> |
| Questions diverses | <p>Divers élus questionnent au sujet de l'implantation du point propre.</p> <p>Alex RAINERO rappelle que la compétence « ramassage des déchets » est une compétence intercommunale qui appartient à la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée (C3SM). Que l'implantation actuelle a été « imposée » en raison des nouveaux camions de ramassage qui sont imposants et qui ont un bras articulé dont l'amplitude nécessite des contraintes particulières. De plus la C3SM a voté un seul point d'apport volontaire par commune de moins de 500 hab c'est pourquoi tous les conteneurs doivent être regroupés à un seul endroit, proche d'un accès assez large pour que le camion de ramassage puisse faire ses manœuvres. Ces décisions ont été prises pour maintenir le tarif de la taxe d'OM au niveau actuel. En effet les coûts de collecte et de traitement des déchets ont explosé et pour éviter qu'ils ne soient répercutés sur la taxe d'OM, il a fallu trouver des pistes d'économies (baisse du nombre de collecte, diminution du personnel etc...). Le choix de l'implantation est temporaire car l'autorisation n'a pas été déposée par la C3SM auprès de la DDTM et de l'ABF. Il est probable que quand elle le sera, l'ABF indique un autre emplacement. La problématique est que la commune n'a pas vraiment de parcelle communale qui réponde aux critères demandés. Donc ce problème est connu mais pour l'instant pas résolu.</p> <p>Jérôme BEQUET propose de le déplacer sur le parking P2 ou à côté du nouveau transformateur. Smaël OLLIVE indique que sur le parking P2 c'est compliqué car les</p> |

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05/12/2025

personnes âgées auront du mal à y aller à pied à cause de la pente. Gabrièle SCHMIDT acquiesce. Alex RAINERO indique qu'à côté du nouveau transformateur il n'y a pas assez de place pour l'envergure du bras articulé et que pour pouvoir installer tous les conteneurs il faudrait couper beaucoup d'arbres ce qui n'est pas souhaitable sur la route qui mène au château de Peyrepertuse. D'autant qu'il est difficile de camoufler ces conteneurs sans entraver le passage pour y accéder. La question des conteneurs enterrés a été abordée en Conseil communautaire à la C3SM mais n'a pas été retenue en raison de la difficulté de nettoyage et des odeurs liées à ce type de conteneurs.

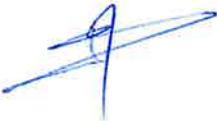
Une alternative pourrait être étudiée à proximité de l'ancienne cave coopérative mais cela pose la question de la distance par rapport au centre du village pour les personnes qui n'ont pas de véhicules.

Ce problème est un problème difficile, la solution viendra probablement de la saisine de l'ABF par la C3SM ce qui a été demandé à plusieurs reprises par les services communaux et Alex RAINERO.

Alex RAINERO rappelle aux élus que la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 19 décembre à 19h au foyer rural.

La séance est levée à 18h45

Le Maire, Alex RAINERO



Le secrétaire de séance, Jérôme BEQUET

